

Pédagogie entre autres

Le journal du Syndicat des professeurs
du Cégep du Vieux Montréal

Unissons nos forces !



Jeudi 23 nov. 2017
Volume 25, no 1

Enfin un premier numéro du Pédagogie entre autres!

Oui, enfin! Nous voici presque à la fin de la session et votre « irrégulomadaire » préféré (qui porte vraiment bien cette appellation en ce moment) paraît pour une première fois en 2017-2018!

Il faut dire que l'exécutif du Syndicat a connu un automne particulièrement chargé en raison de dossiers extrêmement prenants, dont, vous vous doutez bien, celui du *Catalogue des intervenant.es horribles du CVM*, qui s'est ajouté à la pile récemment.

Il existe cependant une autre raison expliquant ce silence inhabituel : le manque de collaboratrices et de collaborateurs. En effet, en dépit de multiples appels à toutes et à tous, nous recevons rarement, pour ne pas dire jamais, de textes destinés à la publication. Il s'agit d'un problème important **qui met à risque la survie du journal syndical**. Nous sommes d'ailleurs en réflexion quant à la suite des choses, notamment en ce qui a trait au format du bulletin.

Sinon, quoi de neuf? Eh bien! comme toujours, les sujets méritant l'attention du SPCVM ne manquent pas. Cette année, on peut penser aux états généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES), qui se sont tenus le printemps dernier et auxquels on donnera une suite : une réunion devant avoir lieu au printemps 2018 et qui servira à préparer un plan d'action concret en vue des élections provinciales de l'automne suivant. Mentionnons égale-



À propos du SPCVM

**Syndicat des professeurs du Cégep
du Vieux Montréal**

255 Ontario Est,
Montréal, Qc H2X 1X6
bureau A3.04

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

Pour nous rejoindre

site WEB : www.spcvm.org
courriel : info@spcvm.org
téléphone : **514.982.3437** (2086 et 2087)

Table des matières

01 • Enfin un premier numéro du Pédagogie entre autres!

02 • Les modifications au RREC : état de la situation

04 • La philosophie, plus pertinente que jamais!

05 • Une rentrée scolaire aux allures de camouflage préélectoral

Collaborateurs

Martin Godon

(Président du Comité des Enseignantes et Enseignants en Philosophie (CEEP))

Samantha Brennan

(Présidente de l'Association Canadienne de Philosophie (ACP))

Pierre Després

(Président du groupe de Philosophie, Éducation et Société (PÉS))

François Dugré

(Président de la Nouvelle Alliance pour la Philosophie Au Collégial (NAPAC))

Patrick Turmel

(Président de la Société de Philosophie du Québec (SPQ))

Le comité école et société de la FNEEQ

L'équipe

Directeur de l'information :

Yves de Repentigny

(Biologie)

Mise en page :

Ana-Hilda Rosales Zetino

(Agente technique)

ment les modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC; voir l'article en page 2), la création du Conseil des collèges, la révision des politiques locales d'évaluation des programmes et de lutte contre le harcèlement ainsi que la réorganisation du Service des ressources humaines avec le départ à la retraite de Lucie Rhéaume et son remplacement par Éric De Bellefeuille.

Bonne lecture!

Yves de Repentigny
Comité information

Les modifications au RREC : état de la situation

Le 28 juin dernier, le gouvernement Couillard a publié, dans la Gazette officielle du Québec, un avis concernant le projet de règlement modifiant le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) prévu dans la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. À compter de cette date, toute personne ou tout organisme disposait de 45 jours pour envoyer ses commentaires à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David.

S'il est édicté tel quel, ce projet de règlement entraînera plusieurs changements. Ceux-ci entreront en vigueur au début de l'année scolaire 2018-2019.

Ainsi, en vertu de l'article 6, les cégeps auront le droit de rendre obligatoires des activités de mise à niveau afin de satisfaire aux conditions d'admission à un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation d'études collégiales (AEC). Il s'avérera également possible d'exiger des activités, des parcours de formation et des cheminements pour favoriser la réussite. Cela dit, le ministère de l'Enseignement supérieur gardera la prérogative de déterminer les objectifs et standards de chacune des activités. En outre, les unités associées à celles-ci ne pourront être prises en considération pour l'obtention du diplôme. Dans les commentaires qu'elle a fait parvenir, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui compte notre syndicat parmi ses membres, s'est montrée satisfaite de cette modification puisqu'elle préserverait le caractère national des formations.

À l'article 5, on propose de permettre à la détentrice ou au détenteur d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) possédant une formation jugée satisfaisante de s'inscrire à une attestation d'études collégiales (AEC) sans aucune autre condition (c'est-à-dire sans attendre un an) et de réduire le délai d'interruption des études à respecter avant d'être admis dans ce type de programme. Si la CSN comprend la pertinence de telles façons de procéder, elle craint cependant que ces dernières n'incitent les jeunes à opter pour des AEC plutôt que pour des programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC). Par contre, elle voit d'un très bon œil l'intention de diminuer de trois à deux ans la période d'arrêt des études qu'il faut respecter avant d'admettre au DEC une personne possédant une formation et une expérience estimées suffisantes.

L'article 7, quant à lui, vise à modifier l'article 16 du RREC afin de rendre possible, dans les AEC, l'inclusion d'éléments de formation visant le développement de la langue d'enseignement et de la langue seconde relativement au domaine de formation spécifique. La CSN, sans se montrer en désaccord avec cela, estime qu'il faudrait « ajouter [...] que ces éléments ne peuvent se substituer ou être reconnus équivalents à une composante de la formation générale menant à un DEC. » De plus, pour notre centrale syndicale, un tel ajout ne doit pas mener à une offre de cours de la formation spécifique dans une autre langue que celle de l'établissement.

Enfin, l'article 8 du projet de règlement prévoit de changer l'article 16 du RREC de manière à ce que les cégeps puissent accorder la mention « incomplet » à un-e élève dans son bulletin (ce qu'on fait déjà au Vieux). La CSN juge la chose appropriée, mais elle estime que, pour favoriser l'équité entre les étudiant-es, il s'avère indispensable d'inscrire les modalités d'application dans la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), tel que le suggère l'article 9 du projet de règlement.

Plus intéressantes encore sont les modifications qu'on ne trouve **PAS** dans le projet de règlement. Ainsi, au grand dam de la Fédération des cégeps, pour qui, selon les commentaires qu'elle a fait parvenir, cela aurait permis de prendre en considération « l'évolution des besoins du marché du travail, notamment en termes d'avancées technologiques, et la capacité de répondre à des particularités régionales », l'article 11 n'inclura pas la possibilité, pour les collègues, d'effectuer des ajouts ou des substitutions dans les objectifs et standards (compétences) de la formation spécifique d'un programme malgré la recommandation du rapport Demers en ce sens.

Abolition des droits de scolarité pour les études à temps partiel dans les AEC

Dans un autre avis publié dans la Gazette officielle le 5 juillet et portant sur le *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger*, le gouvernement annonce son intention d'instaurer la gratuité scolaire pour les étudiant-es inscrit-es à un programme d'AEC à temps partiel. Une fois n'étant pas coutume, la CSN et la Fédération des cégeps se montrent d'accord : toutes deux saluent ce pas dans la bonne direction, mais déplorent qu'on n'étende pas la mesure au DEC. Encore une fois, on peut y voir un incitatif à choisir un programme court sans formation générale plutôt qu'une formation ayant pour but d'assurer le développement intégral de la personne.

C'est à suivre!

Yves de Repentigny
Comité information



*Plus intéressantes encore sont les modifications qu'on ne trouve **PAS** dans le projet de règlement.*

Ce texte a été rédigé pour souligner la Journée mondiale de la philosophie, qui l'on célèbre le 16 novembre dernier. Parmi ses signataires, on trouve notre collègue Martin Godon, membre du comité information du SPCVM.

La philosophie, plus pertinente que jamais!

Au moment de la Révolution Tranquille et du processus de sécularisation qui l'a accompagné, le Québec créait les cégeps, une des institutions les plus innovantes de son histoire.

En cette Journée Mondiale de la Philosophie qui coïncide avec le 50^e anniversaire de l'enseignement de la philosophie dans les cégeps du Québec, nous tenions à rappeler que la philosophie est plus pertinente que jamais. Au moment de la Révolution Tranquille et du processus de sécularisation qui l'a accompagné, le Québec créait les cégeps, une des institutions les plus innovantes de son histoire. Démocratisant l'enseignement supérieur, ce niveau d'études donnait accès à une solide formation générale en offrant notamment des cours de philosophie. Au sortir de cette époque que l'on jugeait sombre et étouffante pour la libre pensée, on voyait désormais d'un bon oeil l'idée d'encourager les étudiantes et les étudiants à penser par eux-mêmes, à leur donner des outils intellectuels afin qu'ils soient plus en contrôle de leur destinée. On souhaitait alors leur permettre de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivaient afin de mieux s'y engager comme citoyennes et citoyens. En outre, les cours de philosophie devaient contribuer à consolider la transmission d'une culture commune en leur présentant les systèmes d'idées qui ont le plus marqué l'Occident. En passant par les cégeps, deux générations de Québécoises et de Québécois ont pu ainsi affronter et s'approprier quelque peu ce riche héritage fait d'interrogations et de débats critiques légués par les grands penseurs, notamment Platon, Aristote, Épicure, Descartes, Hume, Kant, Marx, Darwin, Mill, Nietzsche, Freud, Arendt, De Beauvoir, Dumont, etc. De nouvelles préoccupations et de nouveaux défis se présentent et nous incitent aujourd'hui à questionner cet héritage toujours à reconquérir et à transmettre.

Un consensus s'est ainsi progressivement établi à propos de l'apport des cours de philosophie eu égard au développement de l'esprit critique. La jeunesse du Québec est ainsi mieux préparée à faire face aux défis technologiques, scientifiques, politiques, écologiques, sociaux et économiques de notre monde. Devenant alors moins perméables aux canulars, aux « faits alternatifs », aux « fausses nouvelles » et autres manipulations médiatiques, la jeunesse est invitée à s'approprier de manière sérieuse et réfléchie cet héritage culturel en dehors duquel elle ne saurait se situer.

Résistant à une vision étroite selon laquelle l'être humain ne serait guère plus qu'un consommateur et un contribuable, les cours de philosophie permettent de penser l'humain dans son intégralité en tant qu'individu capable de faire face aux défis qu'il doit relever. Mieux que n'importe où, ces cours aident à élucider les conditions qui favorisent l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, aidant la jeunesse québécoise à prendre en charge sa liberté, à en évaluer les divers ressorts, permettant ensuite un engagement responsable. Prenant le contrepied des discours haineux, ces

cours ont favorisé une société plus ouverte sur le monde, plus tolérante. Ces 50 dernières années de réflexion ont grandement contribué au progrès de la cause de toutes ces personnes qui traditionnellement étaient maintenues dans un état de minorité ou d'exclusion, qu'il s'agisse des femmes, des homosexuels, des transsexuels, des autochtones, des handicapés, des immigrants, etc. Au terme de son parcours, l'étudiante et l'étudiant de cégep peuvent ainsi mieux faire face aux complexités de la société dans laquelle ils seront appelés à vivre.

La classe de philosophie offre un espace de réflexion qui permet aux étudiantes et aux étudiants de développer leur sensibilité éthique, de prendre la mesure du relativisme moral ambiant, des avantages et des inconvénients des réponses qui s'offrent à eux. Les étudiantes et les étudiants peuvent ainsi réfléchir posément aux thèmes du sens de l'existence, d'une vie heureuse et authentique. À l'abri du fracas et de la brutalité des médias sociaux, indépendamment de toute pression démagogique ou publicitaire, ils peuvent s'interroger sur les valeurs fondatrices de nos démocraties, sur les devoirs, les pouvoirs et le rôle du citoyen. Contribuant à la formation du futur travailleur, de la personne et du citoyen, la pertinence sociale, culturelle et citoyenne des cours de philosophie s'est maintenue et même accrue depuis 1967.

Parce que les idées ont une influence sur nos vies, parce que les sciences ne peuvent concrètement résoudre tous nos problèmes de façon satisfaisante, parce que les changements technologiques et sociaux s'accélèrent, parce que des intérêts particuliers qu'on croirait aveugles et inconscients semblent mettre la nature en péril, les jeunes doivent réfléchir à propos de ce que sera demain. Parce qu'ils ont soif d'une existence signifiante et bonne, enfin, au nom de la dignité humaine, les jeunes femmes et les jeunes hommes du Québec méritent une éducation de qualité et plus que jamais ont besoin de leurs cours de philosophie.

Martin Godon,

Président du Comité des Enseignantes et Enseignants en Philosophie (CEEP).

Samantha Brennan,

Présidente de l'Association Canadienne de Philosophie (ACP).

Pierre Després,

Président du groupe Philosophie, Éducation et Société (PÉS).

François Dugré,

Président de la Nouvelle Alliance pour la Philosophie Au Collégial (NAPAC).

Patrick Turmel,

Président de la Société de Philosophie du Québec (SPQ).

Une rentrée scolaire aux allures de camouflage préélectoral

À un an des prochaines élections provinciales, le gouvernement a profité de la rentrée scolaire pour se montrer « généreux » et « proactif » en éducation. « Généreux » par le réinvestissement, dans d'« innovantes » politiques éducatives, d'une infime partie de tous les milliards qu'il a coupés. « Proactif » aussi en enseignement supérieur: la ministre

Les étudiantes et les étudiants peuvent ainsi réfléchir posément aux thèmes du sens de l'existence, d'une vie heureuse et authentique.

David s'est faite bien présente dans les médias pour annoncer des projets consensuels bien ciblés. Malheureusement, les actions gouvernementales de l'été et l'ordre du jour politique de l'automne ne font que confirmer le projet de marchandisation du savoir entrepris par les libéraux il y a 15 ans. Les États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES) doivent devenir la plateforme de lutte commune permettant aux acteurs.trices de l'éducation de peser de tout leur poids pour restaurer un projet éducationnel progressiste et émancipateur.

L'éternelle menace d'un ordre professionnel

Les jeunes libéraux ont ouvert le bal de la rentrée à la mi-août en ressortant une vieille rengaine, celle de la création d'un « ordre professionnel des enseignants ».

Les jeunes libéraux ont ouvert le bal de la rentrée à la mi-août en ressortant une vieille rengaine, celle de la création d'un « ordre professionnel des enseignants ». Liée à l'idéologie de l'assurance qualité, cette proposition antisyndicale prétend vouloir « encadrer » (contrôler) les enseignant.e.s afin de « valoriser le rôle de l'enseignement » et de « protéger le public ». Or, comme l'a reconnu l'Office des professions du Québec – dès 2003, au moment où Jean Charest cherchait à implanter sa réingénierie de l'État –, un tel ordre est inutile pour les enseignant.e.s puisque la profession est déjà bien encadrée par la Loi sur l'instruction publique et que l'intérêt du public est loin d'être menacé. Les jeunes libéraux prétendent que les syndicats ne seraient pas en mesure de défendre le « bien-être de l'élève ou de l'étudiant », puisque leur « mission fondamentale [...] est au niveau de leurs membres ». Pourtant, avec les parents (mouvement Je protège mon école publique), les syndicats ont été les principaux défenseurs de l'intérêt des élèves et de l'éducation en général contre les coupures massives de l'austérité (néo)libérale.

Stratégie contre les violences sexuelles et contrôle de la rémunération des recteurs – l'arbre de la vertu cachant la forêt du dévoiement de l'enseignement supérieur

En enseignement supérieur, la ministre David prenait le relais des jeunes libéraux en annonçant en août, coup sur coup, la mise en application d'une Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur et son intention d'encadrer la rémunération des recteurs. Elle eut beau recevoir des félicitations de toute part, cela ne change rien au mal-financement chronique du secteur, enjeu pourtant réel et criant.

D'ailleurs, côté financement, la ministre a choisi, notamment, d'octroyer une enveloppe de 100 millions \$ à un projet de campus numérique national (le « eCampus ») qui s'inscrit dans une logique de « compétition à l'internationale » et de « mondialisation de l'enseignement supérieur ». Ce projet, adopté sans consultation préalable, a de quoi inquiéter. Par exemple, à l'Université Laval, chef de file des cours à distance au Québec (un cours sur quatre est offert en formation à distance), l'approche pédagogique a dû s'adapter aux grands groupes virtuels, les étudiant.e.s se retrouvent de moins en moins en situation d'échanges concrets avec leurs enseignant.e.s ou leurs collègues de classe et la vie sur les campus s'est vue gravement affectée.

Notons, par ailleurs, que la Fédération des cégeps veut aussi proposer son modèle de plateforme en ligne à la ministre sous peu.

La Politique pour la réussite éducative – contrôler les enseignant.e.s pour imposer une vision de l'éducation

Dévoilée le 21 juin dernier, à l'orée des vacances estivales des enseignant.e.s du primaire et du secondaire, et à un moment peu propice à la mobilisation de la communauté, la Politique pour la réussite éducative du ministre Proulx a soulevé peu d'enthousiasme et plusieurs préoccupations. Ce qui frappe d'abord, c'est l'aspect ultra-quantitatif de cette politique, typique de la standardisation liée à l'assurance qualité. Avec des mots doux comme « excellence », « qualité », « réussite éducative » ou « meilleures pratiques », c'est toute une conception affairiste et entrepreneuriale de l'éducation que le ministre Proulx cherche à naturaliser et à faire intégrer par l'ensemble de la population.

Les « compétences du 21e siècle » mises de l'avant par la politique ont beau renvoyer à des « citoyennes et des citoyens compétents, créatifs, responsables et pleinement engagés dans leur vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale », c'est toujours la partie professionnelle qui ponctue l'acquisition de « compétences » (plutôt que de connaissances). Ainsi, ces « [compétences du 21e siècle] peuvent susciter chez l'élève un sens accru de l'entrepreneuriat et de l'innovation ». Elles servent aussi à fournir une « main-d'œuvre compétente et polyvalente » aux « entreprises » et au « milieu des affaires ».

De même, la formation professionnelle doit répondre aux « priorités de développement du Québec et [aux] besoins du marché du travail », et inclure des « activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat et un soutien à la réalisation de projets entrepreneuriaux » ou « correspond[re] aux compétences recherchées par les employeurs ». Bref, les « réinvestissements » promis, en plus d'être insuffisants, sont orientés vers l'acquisition de « compétences » immédiatement consommables par le marché du travail plutôt que vers un « rattrapage » de ce qui a été coupé dans les années antérieures.

Enfin, la nouvelle politique prétend « valoriser » la profession enseignante en encadrant davantage les enseignant.e.s par la création d'un « nouveau référentiel des compétences professionnelles de la profession d'enseignant ». Symptomatiquement, et comme ballon d'essai, on revient à la charge en proposant de consulter « l'Office des professions du Québec en vue de la création d'un ordre professionnel des orthopédagogues ».

Modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)

Le 28 juin dernier, en catimini, pendant les vacances des professeur.e.s de cégep, la ministre David a procédé à la modification du RREC. Plusieurs modifications concernent les attestations d'études collégiales (AEC; offertes à la formation continue). Notamment, les conditions d'admission aux AEC pour un élève détenteur d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ont été assouplies.

Même si cette modification est intéressante pour les étudiants adultes, la FNEEQ s'inquiète que les AEC puissent ainsi devenir, pour les jeunes en formation initiale, des « voies de contournement des programmes de DEC

Notons, par ailleurs, que la Fédération des cégeps veut aussi proposer son modèle de plateforme en ligne à la ministre sous peu.

[et] une manière d'éviter la formation générale ». D'ailleurs, les modifications au RREC incluent, pour les AEC, l'introduction d'éléments de formation visant le développement de la langue d'enseignement et de la langue seconde en lien avec le domaine de formation spécifique. La FNEEQ a donc pris soin d'insister sur le fait que « ces éléments [de formation] ne peuvent se substituer ou être reconnus équivalents à une composante de la formation générale menant à un DEC ».

Dans ce contexte, la bonne nouvelle concernant la gratuité scolaire pour les étudiant.e.s à temps partiel inscrits à une AEC en cache une mauvaise. Le problème n'est pas seulement que les personnes inscrites à temps partiel au cégep dans un programme autre qu'une AEC doivent toujours payer des droits de scolarité, mais aussi que cette nouvelle mesure induit une attractivité énorme pour les AEC au détriment des programmes de DEC. Si on combine ces trois mesures, on est en droit de s'inquiéter, d'autant plus que la Fédération des cégeps continue d'exiger plus de flexibilité et d'autonomie quant à la diversité des diplômes techniques qu'un collège pourrait offrir (dont le diplôme par cumul d'AEC, tel que proposé dans le rapport Demers, recommandation 12).

Dans ce contexte, la bonne nouvelle concernant la gratuité scolaire pour les étudiant.e.s à temps partiel inscrits à une AEC en cache une mauvaise.

Bref, bien qu'on puisse se réjouir que les modifications au RREC n'incluent pas les éléments de « flexibilisation » et d' « autonomie » des administrations collégiales¹ suggérés dans les documents des consultations de l'automne 2016 – éléments dénoncés par la FNEEQ dans le cadre de sa campagne Un DEC c'est un DEC partout au Québec –, on perçoit une claire intention du gouvernement de favoriser les formations courtes dans une optique d'adéquation formation-emploi toujours de plus en plus marquée.

Les États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES) versus l'économie du savoir

Ce tour d'horizon des sujets chauds de la rentrée permet de mettre en lumière la convergence des attaques contre le système d'éducation québécois, attaques camouflées sous de supposés cadeaux préélectoraux (réinvestissements sélectifs).

Cette vision de l'éducation provient d'un projet idéologique plus large, celui de « l'économie du savoir », assumé depuis plus de vingt ans par tous les gouvernements de la province. Réunis à Québec en mai dernier dans le cadre des ÉGES, plus de 500 acteurs.trices de l'éducation ont analysé en long et en large les enjeux relatifs à ce monstre tentaculaire dont les effets se font sentir quotidiennement: sous-financement de l'enseignement et de la recherche, détournement des missions de l'éducation afin de répondre principalement aux besoins des entreprises, gouvernance autoritaire contrôlée par des gestionnaires et des intervenants des milieux d'affaires, augmentation du nombre d'étudiant.e.s par classe et diminution des services, précarisation (psychologique, matérielle, financière), dégradation généralisée des conditions d'enseignement, etc.

Au-delà de l'analyse des attaques néolibérales, ce coup d'envoi des ÉGES a servi à déterminer des solutions pour restaurer la valeur et les fon-

¹ Par exemple, «la possibilité d'obtenir un DEC par un cumul d'AEC» ou la capacité pour «chaque collègue d'ajouter ou de modifier les compétences à maîtriser pour obtenir un DEC ».

dements de l'enseignement supérieur et a permis de dégager une solide volonté d'actions et de luttes communes. Le Collectif organisateur des ÉGES veut d'ailleurs utiliser cette coalition historique comme levier politique. Le Conseil fédéral de la FNEEQ adoptait récemment un calendrier et un plan d'action pour l'année à venir. C'est donc à une année préélectorale mobilisée que nous sommes conviés afin de proposer, dans le contexte de la poursuite des ÉGES, un modèle éducatif à la hauteur de nos aspirations les meilleures pour l'ensemble des Québécois.es.

Le comité école et société de la FNEEQ

On peut contacter le comité école et société par courriel à l'adresse suivante : cesfneeq@csn.qc.ca

**Cette page manque de
collaboratrices et de
collaborateurs!**

**Cette page manque de collaboratrices
et de collaborateurs!**

Les syndicats du Vieux sur Facebook!

Rejoignez-vous au groupe Facebook « Intersyndicale du Vieux »,
ouvert aux membres des quatre syndicats d'employé-es du CVM!

 <https://www.facebook.com/groups/SPCVM.nego/>

